

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

73083  
Objet

INSTANCE C.E.T.A.C. C/  
VILLE : OPPOSITION A  
COMMANDEMENT.

DATE DE CONVOCATION

23 Juillet 1979

DATE D'AFFICHAGE

23 Juillet 1979

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 24

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf

le vingt sept juillet à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M LIS, Maire

Etaient présents : MM. MM. LIS, FABER, BOUTET, BOUCHET, Mle FOUCHE, MM. LACHAUD, BIJARD, PAPEAU, POUMAILLOUX, MAURELLET, GUICHAOUA, BOULAN, BROTEAU, BERLAND, DUFEIL, Mme TACQUET, MM. PELLETIER, CABAL, COLLE, BOISARD.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. LUPOUR par M. LIS,  
NAULIN par Mle FOUCHE,  
VIAUD par M. PAPEAU, M. TAP par M. CABAL.

Absents : MM. MONTRON, POUGET

Excusé : M. TETARD

M PELLETIER

a été élu Secrétaire.

Le Bureau C.E.T.A.C. va intenter une action contre la Ville devant le Tribunal de Grande Instance de NANTERRE, en faisant opposition au commandement du Trésorier Principal de ROYAN, lui réclamant le paiement d'une somme de 84 305 F, due à la suite d'un jugement rendu le 17 Décembre 1976, par le Tribunal Administratif de BORDEAUX, condamnant le Bureau C.E.T.A.C. et l'Architecte BONNEFOY.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- VU l'opposition à commandement avec assignation devant le Tribunal de Grande Instance de NANTERRE émanant du Bureau C.E.T.A.C.,
- VU l'accord de Me VITOUX, Avocat à PARIS pour assurer la défense des intérêts de la Ville,

DÉCIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation à défendre à l'Instance engagée,

- de désigner Me VITOUX, Avocat, 1 Square La Bruyère - PARIS 75009, comme défenseur de la Ville.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre, MM. le Membre présents.



Le Maire

DÉLIBÉRATION  
DÉPOSÉE LE :  
.....  
SOUS-PRÉFECTURE  
de ROCHEFORT